



Vous prévoyez une fête de famille, un party de bureau, un mariage, un shower ou vous organisez des funérailles? Nous pouvons vous recevoir.

Le Centre socio-culturel de Saint-Stanislas-de-Kostka peut être réservé pour des groupes de 10 à 285 personnes.

- **Service de bar disponible sur place.**

Veuillez communiquer avec la Municipalité pour réserver votre date. Tarifs préférentiels pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Pour réservation ou information : 450 373-8944 #206

Avis publics :

- Avis public - Demande de dérogation mineure 2025-002 - Lot 5 124 713 - chemin de la Baie
- Avis public - Demande de dérogation mineure 2025-003 - Lot 5 125 622 - 1ère avenue
- Avis public - Demande de dérogation mineure 2025-004 - Lot 5 125 622 - 1ère avenue

MAI 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
FÊTE DES MÈRES						
11	12	13	14	15	16	17
JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES						
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
				JOURNÉE MONDIALE DE L'ENvironnement		
8	9	10	11	12	13	14
FÊTE DES PÈRES						
15	16	17	18	19	20	21
		SAINTE JEAN BAPTISTE				
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

CAMPING À La Claire Fontaine
 295, rue Hébert
 Saint-Stanislas-de-Kostka, QC
 J0S 1W0
 450 373-7199
 admin@campingcf.com

Général Méthys
 ÉLECTRICIEN
 Agricole - Résidentiel
 450-373-0538
 450-567-9704
 Prix, Service, Réactivité

Matières recyclables
 Matières organiques
 Déchets
 Surplus de carton
 Plastiques agricoles
 Encombrants

Ligne Info-collectes
450 225-5055

À LA MAIRIE
 Jean-François Gendron
 Maire
 Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
 Conseiller District 1
 conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
 Conseiller District 2
 conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
 Conseillère District 3
 conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Raymond Martin
 Conseiller District 4
 conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
 Conseiller District 5
 conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
 Conseiller District 6
 conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Mai

Le **STAN-INFO**



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0
 Téléphone : 450 373-8944
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>
 Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
 Vendredi : 9 h à 12 h
 Fermé entre 12 h et 13 h



Évènement « Journée Verte »
 À ne pas manquer.
 Détail à l'intérieur

Chères citoyennes et chers citoyens,

Je suis ravi de m'adresser à vous aujourd'hui pour partager des nouvelles enthousiasmantes concernant notre belle communauté. En tant que maire, il est de notre devoir de veiller à ce que chaque citoyen, quel que soit son âge, puisse profiter de lieux publics qui favorisent le divertissement, le sport, les arts et la culture, tout en respectant nos moyens financiers.

Récemment, nous avons transformé le terrain de tennis du village en un terrain de pickleball. Cette initiative vise à satisfaire un plus grand nombre de citoyens en offrant la possibilité de pratiquer cette activité en pleine émergence. Le pickleball est un sport accessible et amusant qui permet à chacun de rester actif et de se divertir. Cette transformation permet toujours la pratique du tennis, dans l'esprit d'un terrain multisports.

Dans les semaines à venir, nous lancerons un appel d'offres public pour la construction d'un terrain de soccer synthétique dans le parc du village, à côté de la patinoire permanente. Ce projet est une étape importante pour encourager la pratique du sport et offrir aux jeunes et aux familles un espace moderne et adapté à leurs besoins.

Grâce à une subvention, nous sommes également en train de finaliser les plans pour le réaménagement du parc des Brises. Ce parc deviendra un lieu de convergence citoyenne où nous pourrons diffuser et organiser des activités culturelles variées. Nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance de créer des espaces qui favorisent la rencontre entre les générations et placent la famille au cœur de nos actions.

Ces projets témoignent de notre engagement à améliorer la qualité de vie de tous les habitants de Saint-Stanislas-de-Kostka. Nous croyons fermement que des lieux publics bien aménagés sont essentiels pour renforcer les liens communautaires et offrir à chacun des opportunités de se divertir et de s'épanouir.

Je vous remercie de votre soutien continu et de votre participation active à ces initiatives. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur pour notre communauté.

Cordialement,

Jean-François Gendron
Maire de Saint-Stanislas-de-Kostka



D'où vient la fête des Mères ?

Des origines antiques.

La Fête des Mères est une journée spéciale au cours de laquelle sont honorées les mamans et leur rôle important dans nos vies. Mais d'où vient cette tradition ?

Elle puise ses origines dans l'Antiquité. À cette époque, les Grecs et les Romains célébraient déjà les mères de famille lors de cérémonies religieuses organisées en l'honneur de la déesse Rhéa, mère de tous les dieux.

Ces célébrations étaient destinées à honorer la fertilité et la maternité, et à remercier les femmes pour leur rôle clé dans la société.

La Fête des Mères se célèbre le deuxième dimanche du mois de mai au Québec. C'est évidemment une belle occasion pour souligner et célébrer les mamans de notre vie!

INVITATION À LA POPULATION : Journée verte

Nous sommes ravis de vous inviter à notre Journée Verte qui se tiendra le 10 mai 2025 de 9h à midi à l'hôtel de ville de Saint-Stanislas de Kostka, 221 rue Centrale.

Cet événement est l'occasion idéale pour renforcer notre engagement envers l'environnement et pour célébrer notre belle communauté.

Voici ce qui vous attend lors de cette journée spéciale :

Compost Gratuit : Apportez vos pelles et vos contenants et repartez avec du compost de qualité pour nourrir vos jardins et vos plantes. Contribuons ensemble à réduire notre empreinte carbone !

Arbres Gratuits : Nous distribuerons des arbres aux participants. Plantez-les dans votre jardin pour améliorer la qualité de l'air et la biodiversité.

Ps : 2 chaudières et 2 arbres par personnes seront permis.



DEMANDE DE PERMIS

Vous prévoyez l'installation d'une piscine ou vous avez un projet de rénovation? Ne vous prenez pas à la dernière minute pour faire la demande de permis. Vous pouvez communiquer avec le service de l'Urbanisme ou consulter le site web de la Municipalité pour prendre connaissance des règlements en vigueur.

Vente de garage 2025

Les ventes de garage se tiendront les 17-18-19 mai 2025



Camp de jour été 2025

Cet été à nouveau, l'équipe de l'Air en Fête est fière de se joindre à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour vous proposer un camp de jour rempli de sourires.

Animations spéciales, bricolages, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons, sorties et plusieurs autres surprises attendent votre enfant.

- Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9H00 am
- Offert 8 semaines - du mercredi 25 juin au 16 août
- Inscription à la semaine
- Nouveau - Service de garde facultatif
- 3 Sorties facultatives durant l'été

Créer le sourire dans un environnement sécuritaire!

l'Air en Fête
Créateur de sourires

**POUR TOUT SAVOIR
SUR LE CAMPS DE
JOUR DE L'ÉTÉ 2025**

airenfete.com/camps-de-jour/saint-stanislas-de-kostka/
514 990-1414 poste 205

Ménage du printemps écoresponsable

Pour un grand nombre de Québécois, l'arrivée du printemps est un moment propice pour faire le grand ménage : nettoyage du garage, tri des vêtements, lavage des fenêtres – tout y passe!

Les mots clés pour un ménage écoresponsable? Réduire, réutiliser, donner au suivant, récupérer ou composter!

Nous vous proposons quelques trucs pratiques, découvrez-les!

Donnez vos vieux vêtements

Le changement de saison est le moment idéal pour faire le tri des vêtements de toute la famille. Trop petits, trop grands, troués?

- **Donnez** les morceaux en bon état à des centres de récupération ou d'entraide de la région

S'ils sont trop usés, découpez-les et réutilisez-les comme guénilles.

Ménage du garage

Avec le beau temps, on sort les vélos et on commence à jardiner! Quoi faire avec vos vieux pneus, contenants d'huile et de peinture, piles et batteries et produits électroniques désuets?

L'Écocentre est un lieu de récupération de divers types de matériaux qui peuvent être valorisés plutôt qu'envoyés à la collecte des ordures. Le réemploi et la récupération aux fins de recyclage ou de valorisation sont prévus pour l'ensemble de ces catégories de matières.

Appareils réfrigérants non fonctionnels

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, thermopompe, cellier, déshumidificateur

Bois

Peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes, branches et résidus d'émondage, arbres de Noël naturels, souches, terre non contaminée, tourbe et résidus verts (gazon, feuilles, résidus de jardin, etc.).

Déchets

Quantité excédentaire lors de la collecte régulière des déchets domestiques.

Asphalte, bardeaux, béton, briques, gypse, panneaux de styromousse, toilettes, lavabos, fenêtres, luminaires, vitre, laine minérale, PVC.

Matériel informatique, appareils électriques et autres régis par le REP (Responsabilité élargie des producteurs)

Ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, cellulaires, téléphones, téléviseurs, lecteurs DVD, CD ou vidéos, cartouches d'encre.

IMPORTANT – Résidus rapportés dans les contenants d'origine, sinon dans des contenants étanches en verre et inscription du nom du produit sur une étiquette collée au contenant de façon à bien l'identifier.

Où: 2575, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5P7.

Du 1^{er} avril au 30 novembre OUVERT : 8 h 30 à 17 h 30 du mercredi au dimanche.



Conditions pour allumer des feux d'artifice à Saint-Stanislas-de-Kostka

À Saint-Stanislas-de-Kostka, l'allumage de feux d'artifice est strictement encadré par la réglementation locale et provinciale. Depuis l'été 2023, suite aux nombreux feux de forêt survenus au Québec, les critères ont été renforcés pour garantir la sécurité de tous.

Permis obligatoire :

Pour tirer des feux d'artifice en vente libre, il est impératif d'obtenir un permis au préalable. Ce permis est délivré par le service incendie et doit être demandé minimum 7 jours avant la date prévue de l'événement. Sans ce permis, l'allumage de feux d'artifice est interdit et passible de sanctions.

Zone de tir sécurisée :

Les feux d'artifice doivent être tirés dans une zone dégagée, (30 mètres de tous les côtés) loin des habitations et de la végétation, pour minimiser les risques d'incendie.



Conditions météorologiques :

L'autorisation de tir dépend également des conditions météorologiques. En cas de vent fort ou de sécheresse, le tir peut être annulé pour des raisons de sécurité.

Supervision :

Les feux d'artifice doivent être manipulés et tirés par des adultes pour garantir une utilisation sécurisée.

Moyen d'extinction :

Avoir un boyau d'arrosage chargé couvrant le rayon total de 30 mètres et un extincteur portatif d'au moins 10lb.

Vente libre :

Il est important de noter que les feux d'artifice sont en vente libre à Saint-Stanislas-de-Kostka. Cependant, même si leur achat est accessible à tous, leur utilisation reste soumise aux règles strictes mentionnées ci-dessus.

Ces mesures visent à protéger la communauté et à prévenir les incidents liés aux feux d'artifice. Il est essentiel de respecter ces règles pour que les célébrations restent des moments de joie et de sécurité.



AVANT TOUT ABATTAGE D'ARBRE,

ASSUREZ-VOUS D'OBTENIR UN PERMIS

Pour tout abattage d'arbre sur le territoire de Saint-Stanislas-de-Kostka, il est obligatoire de déposer une demande de certificat d'autorisation et de n'entreprendre aucune coupe avant que celui-ci ait été émit et ce même s'il s'agit de frênes.

Selon le règlement de zonage no 330-2018, l'abattage est permis dans les cas suivants :

- L'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable.
- L'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes.
- L'arbre est une nuisance pour la croissance et le bien être des arbres voisins.
- L'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée.
- L'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics.
- L'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction autorisé par la Municipalité.

Le formulaire de demande pour l'abattage d'arbre est disponible à la réception de l'Hôtel de ville et sur notre site internet. En cas de doute, communiquez avec nous et il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Nous nous déplaçons pour l'étude de votre demande dans un délai de 24 à 48 heures.

En cas d'abattage de grande envergure, nous prenons un rendez-vous avec vous dans les plus brefs délais.

EN CAS D'ABATTAGE D'ARBRE SANS PERMIS ?

Pour tout abattage d'arbre effectué sans permis sur le territoire, le règlement des permis de construction et certificats d'autorisation no 333-2018 prévoit des sanctions qui sont énumérés comme suit :

Toute personne qui commet une infraction en abattant un arbre de plus de 30cm de diamètre, mesuré à une hauteur de 130 centimètres au-dessus du plus haut niveau du sol, en contravention à une disposition du présent règlement, est passible d'une amende d'un montant minimal de 500\$, auquel s'ajoute :

- Dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à 1 hectare, un montant minimal de 100\$ et maximal de 200\$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5000\$.
- Dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 5000\$ et maximal de 15 000\$ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisé, un montant déterminé conformément au paragraphe a).

Ces montants sont doublés en cas de récidive.